

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT (SMAPP)

Comité syndical du 25 septembre 2026

SEANCE N°61

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°26-26

Objet : Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures

Le comité syndical, dûment convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni à 14h00 en séance publique, au Conseil départemental du Val d'Oise, à Cergy-Pontoise, sous la présidence de Philippe ROULEAU.

Nombre de membres : 21

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

Etaient présents :

Pour la Région Ile-de-France : Agnès RICARD-HIBON (suppléante de France-Lise VALIER)

Pour le Département du Val d'Oise : Philippe ROULEAU, Gérard LAMBERT-MOTTE, Véronique PELISSIER, Céline VILLECOURT, Pascal BERTOLINI

Pour les Communes et leurs groupements : Pierre-Edouard EON, Laurent LINQUETTE, Laurianne DUGLÉ-DANGUILHEN, Eric BOSCH, Céline DA SILVA

Avaient donné pouvoir :

Pour la Région Ile-de-France : Nicole LANASPRE (pouvoir à Gérard ALMBERT-MOTTE)

Pour le Département du Val d'Oise : Laetitia BOISSEAU (pouvoir à Céline DA SILVA)

Pour les Communes et leurs groupements : -

Absents et excusés :

Pour la Région Ile-de-France : Xavier MELKI, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Carine PELEGRIN, Cécile DUMAS

Pour le Département du Val d'Oise : -

Pour les Communes et leurs groupements : Martine BERNARD, Nadine PORCHEZ

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

VU la convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures proposée par le CIG Grande Couronne,

CONSIDERANT que le groupement de commandes constitué par le CIG Grande Couronne en 2021, ayant notamment pour objet de permettre aux collectivités des prestations suivantes :

- dématérialisation des procédures de marchés publics ;
- télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- télétransmission des flux comptables ;
- fourniture de certificat pour les signatures électroniques ;
- convocations électroniques ;
- parapheurs électroniques

doit faire l'objet d'une remise en concurrence pour une prise d'effet fixé au 1^{er} janvier 2027,

CONSIDERANT l'intérêt de rejoindre le groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures,

CONSIDERANT que les frais de procédure de mise en concurrence, les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement, et les sessions mutualisées de présentation font l'objet d'une refacturation aux membres du groupement, le coût pour le Syndicat (effectif inférieur à 50 agents) est de 158 € la première année d'exécution des marchés et de 47 € les années ultérieures d'exécution des marchés,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ A L'UNANIMITE

APPROUVE l'ensemble des clauses de la convention constitutive du groupement de commande ;

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures ;

AUTORISE son représentant légal à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

INDIQUE son souhait de participer à la prochaine remise en concurrence des lots suivants :

- Lot 4 : Fourniture de certificats de signatures électroniques ;
- Lot 5 : Fourniture d'une solution de convocation électronique ;

HABILITE le coordinateur du groupement de commande à attribuer, signer et notifier les marchés publics et/ou accords-cadres passés dans le cadre du groupement ;

AUTORISE son représentant légal à prendre toutes les dispositions concernant les préparations, passations, exécutions et règlement des marchés et/ou accords-cadres à venir dans le cadre du groupement ;

DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de l'ensemble de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Philippe ROULEAU